

## INSCRIPTIONS 2022-2023 CHOIX DU MODE DE PAIEMENT

Afin de régler les droits annuels de scolarité pour le Conservatoire de Musique du Bocage Bressuirais, différentes formules de paiement sont proposées. Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer la formule choisie à l'aide du coupon-réponse ci-joint **au plus tard le 30 juin 2022**. Au-delà, une facturation selon la formule 1 (paiement en 1 fois) sera systématiquement appliquée.

### FORMULE 1 : SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE AVEC :

**= LE PRELEVEMENT MENSUEL en 9 fois (hors droits annuels de scolarité inférieurs ou égaux à 135 €) :**

Les dates de prélèvement seront les suivantes (envoi possible d'un échéancier sur simple demande courant septembre 2022) :

- |                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| - 10 novembre 2022 | - 11 avril 2023   |
| - 12 décembre 2022 | - 10 mai 2023     |
| - 16 janvier 2023  | - 12 juin 2023    |
| - 10 février 2023  | - 10 juillet 2023 |
| - 10 mars 2023     |                   |

Si vous optez pour cette formule, vous devez impérativement **joindre au coupon-réponse + le mandat de prélèvement dûment rempli, daté, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire au format IBAN/BIC.**

→ Pour les familles ayant déjà choisi ce mode de règlement l'an passé, il **est impératif de nous retourner le coupon-réponse avec la formule choisie** et, **seulement en cas de changement de coordonnées bancaires**, de l'accompagner d'un **nouveau RIB et d'un nouveau mandat de prélèvement.**

### Formule 2 = Règlement en 1 fois (hors droits annuels de scolarité inférieurs ou égaux à 15 €) :

Vous recevrez directement à votre domicile 1 facture début mai 2023 à régler directement par chèque bancaire ou chèques-vacances ou espèces **auprès du Trésor Public de Thouars** ou **en ligne grâce aux indications mentionnées sur la facture.**

### Formule 3 = Règlement en 3 fois (hors droits annuels de scolarité inférieurs ou égaux à 45 €) :

Vous recevrez directement à votre domicile 1 facture par trimestre (fin décembre 2022, fin mars et fin juin 2023), à régler directement par chèque bancaire ou chèques-vacances **auprès du Trésor Public de Thouars**, ou **en ligne grâce aux indications mentionnées sur la facture.**

### Formule 4 = Le Pass Culture pour les jeunes de 18 ans :

**Nouveauté** : Les jeunes âgés de 18 ans en 2022-2023 ont la possibilité de régler leurs droits de scolarité par le biais de leur tirelire Pass Culture (cf offres disponibles sur la plateforme Pass Culture).

N.B. Le droit forfaitaire d'inscription de 25€ n'est pas concerné par ce document. Il est à régler à l'inscription avec votre dossier d'inscription, directement auprès du Conservatoire de Musique par chèque bancaire à l'ordre de RR CA2B Conservatoire de Musique ou carte bancaire ou espèces.

## COUPON-REPONSE CHOIX DU MODE DE PAIEMENT

### A déposer au Conservatoire de Musique ou à retourner à :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais - Service Conservatoire de Musique  
27, bd Colonel Aubry – BP 90184 – 79304 Bressuire cedex ou [conservatoire@agglo2b.fr](mailto:conservatoire@agglo2b.fr)

**AVANT LE 30 JUIN 2022**

NOM et Prénom du ou des Responsable(s) : .....

.....

Adresse de facturation : .....

Code Postal - Ville : .....

NOM et Prénom du ou des élève(s) : .....

.....

### CHOIX DU MODE DE PAIEMENT :

**Formule 1** : Prélèvement mensuel en 9 fois (de novembre 2022 à juillet 2023) avec **fourniture du mandat de prélèvement dûment rempli (voir au verso) et RIB pour les nouveaux inscrits ou en cas de changement de coordonnées bancaires.**

**Formule 2** : Paiement en 1 fois sur facture (début mai 2023).

**Formule 3** : Paiement en 3 fois sur facture (fin décembre 2022, fin mars et fin juin 2023).

**Formule 4 : Offre Pass Culture** pour les jeunes de 18 ans en 2022-2023.

Date et signature du ou des Responsable(s) :